

TRIMESTRIEL N°51 / 3^{ème} trimestre 2019

Le numéro 2,50 €

Expéditeur : Paul Lefin UCW / Rue Surllet, 20 4020 LIEGE
BUREAU DE DEPOT LIEGE X / N°agr. P601169



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

COCORICO

Magazine
Du bilinguisme wallon



Cocorico Magazine

Le journal du
bilinguisme wallon

Editeur responsable :

Paul LEFIN

☎ 04/3426997

Rue Surllet, 20
4020 Liège

Trimestriel tiré à 4000 ex.

Avec l'aide de la Fédération
Wallonie-Bruxelles et de la
Région Wallonne.

Avec le soutien du Conseil des
langues régionales endogènes

Numéro d'entreprise :

478.033.816

Siège Social et Rédaction :

Rue Surllet, 20
4020 LIEGE

☎ 04/342.69.97

E-mail : ucw@skynet.be

URL: www.ucwallon.be

Comité de rédaction :

Monique TIERELIERS

Sabine STASSE

Joseph BODSON

Michel HALLET

Bernard LOUIS

Imprimerie AZ PRINT :

6, rue de l'Informatique
4460 Grâce-Hollogne
Tél. 04/364.00.30

ABONNEMENTS

4 numéros par an : 10 €

BE90- 0012-7404-0032

de



UCW éditions



Théâtre

Formation pour ados

Vierves-s-Viroin 2019

Du 26 au 28 octobre



STAGE THEATRE RESIDENTIEL

Proposé par L'UNION CULTURELLE WALLONNE



De gauche à droite, à l'arrière-plan : Joseph Bodson (Bruxelles), Monique Tiereliers (Luxembourg belge), Paul Lefin (Président), Sabine Stasse (Liège), Christiane Aigret (Namur), Christian Robinet (Barvaux), Jean-Marie Mottet (Durbuy). A l'avant plan : Léon Hansenne (Courcelles), Brigitte Valcke (Nivelles), Patricia Poleyne (Haine-Saint-Pierre)

Soutien du Ministère de la Communauté française, en particulier celui de la Direction générale de la Culture – Service général des Arts de la Scène – Service Théâtre

83^{ème} GRAND PRIX DU ROI ALBERT I^{er} REGLEMENT 2019 - 2020

Art. 1 :

L'Union Culturelle Wallonne A. S. B. L. organise le "Grand Prix du Roi Albert I^{er}" dont les buts essentiels sont :

- a) d'encourager et de valoriser le théâtre d'amateurs en langues régionales,
- b) de donner à ces manifestations un réel caractère de fête culturelle,
- c) de désigner, impérativement, **la meilleure** troupe participante, à qui sera confiée, pour un an, la garde de la Coupe du Roi Albert I^{er} et d'attribuer un deuxième et un troisième prix.

Art. 2 :

Cette manifestation est accessible aux compagnies théâtrales :

- a) donnant, exclusivement ou non, des spectacles en langues régionales et étant affiliées, et en règle de cotisation, à l'une des fédérations provinciales reconnues par l'Union Culturelle Wallonne,
- b) ou portant le titre de "Société Royale".

Art. 3 :

Au moment de son inscription chaque société devra justifier :

- a) **que les actrices et acteurs, de la distribution des pièces présentées, figurent à la liste nominative de tous les membres de la troupe.**
- b) **un(e) comédien(ne) ne peut se produire que dans un seul des spectacles inscrits au Tournoi.**
- c) **si un comédien doit être remplacé au cours du Tournoi, sa troupe devra en aviser sans délai l'U.C.W. et lui soumettre, pour approbation éventuelle, le motif de la défection.**

Il est permis de faire appel à un metteur en scène « extérieur »

(étranger à la troupe).

Art. 4 :

- Le Grand Prix du Roi Albert I^{er} est organisé en une phase.
- Les œuvres présentées, n'auront pas été interprétées au Grand Prix du Roi Albert I^{er}, au cours des dix dernières sessions, par la compagnie participante.
- Chaque troupe participante propose : la date, le lieu et le programme, d'une représentation théâtrale consistant en l'interprétation d'une pièce en deux ou trois actes, ou d'un spectacle théâtral d'une durée sensiblement équivalente. **Le spectacle en compétition débutera au plus tard à 20 h 00**

La séance de gala sera organisée par l'Union Culturelle Wallonne, en un lieu et une date fixés par son Conseil d'administration.

Il est rappelé à toute compagnie participante qu'elle doit, lors de sa prestation, mettre à disposition du jury, après chaque acte, un local décent, chauffé, qui permette des débats en toute discrétion.

Art. 5

Les sociétés désireuses de participer au Grand Prix du Roi Albert I^{er} utiliseront le formulaire prévu à cet effet et enverront, par simple lettre déposée à la poste, leur demande d'inscription au Secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne.

- Trois brochures de l'œuvre, qui sera présentée, seront jointes à la demande d'inscription.

Tout manquement aux paragraphes repris ci-dessus entraînera automatiquement l'exclusion de la

participation au G.P.R.A.

Art. 6

Seront rejetées d'office les œuvres, musicales (opérettes, comédies musicales et pièces à séquences chantées) et les spectacles à personnage unique.

Le Conseil d'administration acceptera ou rejettera, sans appel, les œuvres présentées.

- Le paiement des droits d'auteurs des pièces interprétées incombe, uniquement, aux participants.
- En adhérant au Grand Prix du Roi Albert I^{er}, les participants se reconnaissent responsables vis-à-vis des auteurs ou de leurs représentants et doivent se munir des autorisations nécessaires.
- **En cas de gala final**, les droits d'auteurs sont pris en charge par l'Union Culturelle Wallonne.

Art. 7 :

A. le Conseil d'Administration de l'U. C. W. constituera un jury itinérant composé de la manière suivante :

- cinq jurés, au maximum, choisis parmi les candidats proposés par les fédérations reconnues par l'U. C. W. ;
- trois jurés, au maximum, choisis parmi des personnalités du théâtre professionnel, de l'enseignement des arts de la parole ou des techniques de diffusion, de la radio ou de la télévision.

Parmi ces jurés, il y aura, au minimum et dans toute la mesure du possible un juré féminin et un juré de moins de 35 ans.

En cas de parité la voix du Président est prépondérante.

Art. 8 :

Les appréciations du jury se feront sur les critères suivants (partiellement explicités dans la rubrique des éventuels prix spéciaux). Le rapport établi par le jury itinérant doit être considéré comme un outil de travail destiné à mieux vous connaître

et à vous aider ainsi à progresser. Les représentations données seront appréciées sur base des critères suivants :

- Impression d'ensemble.
- Mise en scène générale.
- Présentation du spectacle.
- Interprétation.
- Maîtrise de la langue.
- La pièce : intérêt du sujet, option choisie, adaptation de la distribution...
- Décors, costumes, décor sonore, maquillages et effets spéciaux.

A l'issue de chaque prestation, le jury pourra demander au metteur en scène du spectacle des explications complémentaires. Cet entretien sera un dialogue constructif empreint de cordialité.

Art. 9 :

A l'issue du Tournoi, le jury désignera le lauréat ainsi que le 2^{ème} et 3^{ème} Prix. Il pourra attribuer des prix spéciaux aux participants pour :

- Prix du Jeune Espoir.
- Prix d'Interprétation.
- Prix de la scénographie (harmonie des décors, meubles, costumes, accessoires, etc...).
- Prix du décor.
- Prix pour la recherche des maquillages et des costumes.
- Prix pour le choix de la musique.
- Prix de la meilleure composition musicale originale.
- Choix de la pièce en fonction des comédiens, du plateau, des possibilités techniques.
- Précision et pertinence technique (éclairage, son, maquillage).
- Homogénéité dans l'interprétation.
- Souci de recherche et de créativité, suite au choix d'une pièce originale d'un auteur wallon, pour autant que ladite pièce soit d'une qualité artistique et littéraire incontestable et qu'elle ait été valablement représentée (y compris adaptation entre langues régionales).

Les finalistes reçoivent des prix en

espèces de l'UCW : 1^{er} Prix de 1000eur, 2^{ème} prix de 650eur et 3^{ème} prix de 350eur.

Le jury décernera, impérativement, **la Coupe** au spectacle qu'il aura jugé le meilleur et attribuera, un deuxième et un troisième prix.

Art. 10 :

Le délégué au G.P.R.A. de l'Union Culturelle Wallonne veille à la régularité, à la bonne marche de cette manifestation culturelle. Il pourra rencontrer la troupe avant la représentation. Le Conseil d'administration de l'Union Culturelle Wallonne désigne le président et le secrétaire du jury. Il convoque la réunion d'évaluation prévue au calendrier de la session.

Art. 11 :

Toute l'organisation et les frais afférents au gala final sont à charge de l'Union Culturelle Wallonne.

A concurrence de 400 euros maximum, par la troupe lauréate et **surprésentation de factures du transporteur**, ces frais concernant le transport des décors seront pris en charge par l'U.C.W.

Les justificatifs des dépenses engagées doivent être adressés au siège social de l'Union Culturelle Wallonne : Rue Surllet 20 – 4020 Liège – 04/342 69 97, **pour le 15 juin 2020, tout dernier délai.**

Art. 12 :

La compagnie lauréate aura la garde du Trophée Royal pendant un an. Elle se reconnaît responsable de la perte ou de la détérioration de la Coupe et devra la restituer en bon état à

l'Union *Culturelle Wallonne* quinze jours au moins, avant la manifestation finale de la session suivante.

Lors de l'attribution du Trophée Royal, la troupe lauréate, devra signaler par écrit au Secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne les coordonnées de la (des) personne(s) qui aura (ont) la garde de ce trophée durant la période de sa détention.

Toute modification ou transfert éventuel doit être signalé, dans les 24 heures, au Secrétariat général de l'Union Culturelle Wallonne.

Art. 13 :

Toutes les Compagnies théâtrales ayant pris part au Tournoi recevront **une prime à la participation de € 300.**

Éventuellement :

- S. A. B. A. M. FOR CULTURE attribue un prix.

- Des prix spéciaux à tous les participants.

Les prix en espèces et spéciaux, les aides à la participation et les diplômes ne seront remis qu'aux sociétés présentes à la réunion d'évaluation et à la séance de remise de la Coupe.

Art. 14 :

Le Conseil d'administration de l'Union Culturelle Wallonne arrête le calendrier complet du Grand Prix du Roi Albert I^{er} et statue, sans appel, sur tous les cas non prévus au présent règlement.

Toute correspondance relative au Grand Prix du Roi Albert I^{er} doit être adressée au Secrétariat général : Rue Surllet 20 - 4020 Liège

**Bulletin d'inscription disponible sur
www.ucwallon.be ou par téléphone au 04/342.69.97**



CALENDRIER DU GRAND PRIX DU ROI ALBERT I^{er} 2019-2020 83^{ème} SESSION

Jeudi 10/10/2019 :

Date limite pour l'expédition, au secrétariat général, de la demande d'inscription accompagnée de tous les documents et des 3 (trois) brochures de la pièce.

12/10/2019 :

Le Conseil d'administration statue sur l'admission des candidats et avise ceux-ci de sa décision. Les troupes en règle peuvent disputer le Tournoi.

Du samedi 19/10/2019 au dimanche 19/04/2020 83^{ème} GPRA"

Au plus tard le dimanche 19/04/2020

(Lors de la dernière séance du GPRA).

Réunion commune du Délégué au G.P.R.A., du Président, de la Secrétaire générale et du Jury pour la désignation par ce dernier des trois lauréats au maximum et pour l'attribution éventuelle des prix spéciaux aux autres compagnies.

Lundi 21/04/2020 :

Le Secrétariat général avise toutes les troupes du nom du lauréat.

Samedi 09/05/2020 :

Réunion, du Délégué au G.P.R.A., du Président, de la Secrétaire générale, du jury et des troupes participantes.

Festival de clôture aurait lieu le **samedi 6 juin 2020 à 15h**

**Les Prix à pourvoir en participant
au 83^{ème} GRAND PRIX DU ROI ALBERT I^{er}
session 2019-2020**

Pemier Prix :

**La troupe lauréate reçoit la Coupe du Roi Albert I^{er}
Une prime de participation de 300€ et
le prix de la Sabam 1000€**

Deuxième Prix :

**La troupe reçoit une prime de participation de 300€ et le prix de la
Sabam de 600€**

Troisième Prix :

**La troupe reçoit une prime de participation de 300€ et le prix de la
Sabam de 400€**

Le Prix de l'Aurore de Moha d'une valeur de 375€ sera attribué à l'une des troupes participantes selon

Par ailleurs, toutes les troupes participantes reçoivent une prime de participation de 300€ et des prix spéciaux

ASSURANCE OBLIGATOIRE DES BENEVOLES A PARTIR DU 1^{er} Janvier 2007.

La loi relative aux droits des volontaires devait entrer en vigueur le 1^{er} février 2006. Son application définitive a été reportée au 1^{er} janvier 2007 sans qu'il soit prévu de régime transitoire de quelqu'ordre que ce soit. Cette loi prévoit notamment que tous les volontaires devront, à cette date, être couverts par une assurance souscrite par les organismes au profit desquels ils prestent, bénévolement ou dans les limites maximales des montants de 27,37 € par jour, 662,46 € par trimestre et 1094,79 € par an. Est-il nécessaire de préciser que toute prestation dans le monde du théâtre d'amateurs tombe sous le coup de cette loi : comédiens, techniciens, décorateurs ...

La plupart de nos Compagnies souscrivent déjà une assurance « R.C. - Dommages corporels » auprès d'Ethias via l'Union Culturelle Wallonne pour couvrir leurs membres « actifs » lors des spectacles : liste nominative, prime de 3,5 € par assuré désigné.

La même couverture est garantie, pour l'année théâtrale, pour tous les bénévoles désignés ayant fait l'objet du versement de la prime annuelle.

Le secrétariat se tient à la disposition des Compagnies pour toute information et tout service souhaités à propos de l'assurance obligatoire des bénévoles.

*Soutenez l'action de l'Union Culturelle Wallonne
en rejoignant les quatre mille abonnés de*

COCORICO

Magazine du bilinguisme wallon

4 numéros par an : 10,00 €

A verser sur le compte BE90-0012-7404-0032 de l'UCW Editions

ASSURANCE

RÉF. : CONDITIONS

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS POUR LES ASSOCIATIONS FEDEREES

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les associations (Cercles dramatiques, sociétés littéraires, wallon à l'école, etc.) fédérées au sein des fédérations provinciales, donc de l'Union Culturelle Wallonne (A.S.B.L.), les instances des fédérations, les membres (comédiens, comitards, techniciens, délégués).

QUELLES GARANTIES SONT OFFERTES ?

Division A – Responsabilité civile

Dommages corporels (par sinistre) 4 957 870,49 €
Dommages matériels (par sinistre)..... 619,73 €

Division B – Défense civile et pénale

Défense civile voir div. A ci-avant
Défense pénale (par sinistre)..... 12 394,67 €

Division C – accidents corporels

Frais de traitement et de funérailles

-Frais médicaux repris à la nomenclature du tarif de l'INAMI jusqu'à concurrence de 100% dudit tarif
-Prothèse dentaire : maximum par sinistre 495,78 €
-Maximum par dent 123,94 €
-Frais de transport de la victime barème accidents du travail
-Frais funéraires jusqu'à concurrence de 619,73 €

Indemnités forfaitaires

-En cas de décès (par victime) 12 394,67 €
-En cas d'invalidité permanente (par victime) 24 789,35 €
-En cas d'incapacité temporaire : par victime (pendant 365 jours maximum à dater du lendemain de l'accident et pour autant qu'il y ait perte de revenus professionnels, après intervention de l'INAMI et à concurrence de cette perte, sans dépasser la somme assurée).....9,29 € par jour à partir du 1^{er} jour après l'accident

ETENDUE DE L'ASSURANCE :

Toutes les organisations (répétitions, spectacles, déplacements collectifs, réunions) de l'association au lieu prévu pour les activités.

QUEL PRIX PAYER POUR BÉNÉFICIER DE L'ASSURANCE ?

Par personne que l'association désire assurer, paiement d'une prime de 3,50 € (taxe comprise) par année du 1^{er} septembre au 31 août.

COMMENT SOUSCRIRE ?

- a) dans un premier temps : renvoyer une demande écrite au Secrétariat général.
- b) dès réception de la demande, notre secrétariat vous fera parvenir les documents complémentaires ainsi qu'un virement pour effectuer le paiement.

EN CAS DE SINISTRE QUE FAIRE ?

Traiter uniquement avec le secrétariat de l' U.C.W. (A.S.B.L.) qui fera toutes les démarches nécessaires auprès d'Ethias anciennement SMAP. Union Culturelle Wallonne, Rue Surllet 20 à 4020 Liège. Tél. : 04/342 69 97



Stoemp, Pèkèt et ... des rawettes ! , une nouvelle offre dialectale à la RTBF qui met à l'honneur les langues régionales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En Télévision, en Radio et sur le Digital !

Les émissions et les différents contenus mettront en valeur notre patrimoine, nos traditions, notre folklore, notre cuisine, les habitants, leur langue et leur humour !

Un moment privilégié de proximité, de diversité et de rires , décliné en séquences variées, proches des « Djins ».

En Télévision, sur la Une, une émission bimensuelle, **le dimanche** : Thierry de Coster vous emmènera à bord d'un bus qui sillonnera nos régions, en compagnie d'un invité qui se prêtera au jeu de la découverte des langues régionales , des spécificités et des richesses de chez nous.

En Radio, chaque lundi, sur Vivacité, de 19H30 à 22h , Louise Moor sera entourée de chroniqueurs venant des différentes régions. Une joyeuse table ronde où la proximité et l'interactivité avec les auditeurs seront au rendez-vous.

Créer du lien entre nous, en proposant des contenus qui parlent de notre identité, de notre diversité, de notre fierté, via nos langues régionales, c'est notre défi !

Cours de wallon Liège et Namur

Liège :

**Un cycle de deux ans
Et une 3ème de perfectionnement**

PREMIÈRE ANNÉE— JEAN-PAUL CORNELIS

Initiation à la langue - premières notions
Littérature wallonne
Information sur le mouvement wallon

DEUXIÈME ANNÉE— GILLES MONVILLE

Langue et littérature wallonnes par le jeu et l'exercice
Historique et réalité du théâtre wallon
Approche de la poésie wallonne - L'adaptation en wallon liégeois
Orthographe, historique et les principes de Feller
Conjugaison - Les expressions en wallon liégeois
La mise en scène au théâtre wallon - Essais d'écriture.

TROISIÈME ANNÉE— MYRIAM GOSSET/JEAN-MARIE CUSTERS

Expression orale et écrite.
Remise à « plat » des notions d'orthographe et de grammaire. Approfondissement des connaissances de 1ère et de 2ème notamment par une pratique interactive et participative.
Littérature : découverte et lecture d'auteurs, un bon outil pour progresser.

Les cours de langue et de littérature wallonnes organisés par l'Echevinat de l'Instruction publique et par le Centre de Recherche et d'Information du Wallon à l'Ecole reprendront le mardi 9 octobre 2018 à 19 heures (à la cafétéria du TRIANON, entrée par le parking Rue Grande Bèche).

Ces cours se donnent tous les mardis scolaires de 19 heures à 21 heures, rue Surlet, 10 - 4020 Liège.

Namur :

Nous vous signalons qu'à partir de la rentrée prochaine, les cours de wallon seront organisés par le Cercle Royal Littéraire "Lès Rêlis Namurwès".
L'école portera désormais le nom de "Scole di walon d' Nameur".

La rentrée aura lieu:

- le mardi 1^{er} octobre pour la 1^{re} année
- le mardi 8 octobre pour la 2^e année.

Nouvel horaire : une fois tous les 15 jours le mardi

- 1^{re} année: de 17 h 30 à 19 h 30
- 2^e année : de 14 h à 16 h.

Les cours se donneront au n° 24 rue Saint-Nicolas à Namur.

Les inscriptions seront limitées à 20 personnes par classe et la participation fixée à € 30 par année et par cours.

Merci de transmettre cette information à toute personne qui serait intéressée.

Adresse de contact: nicolerouchet54@hotmail.com

L i p'tit mot dè Profèsseûr Etike



On a scrît dès lîves so l'ôrto-grafe èt màgré tot on 'nnè r'djâse sovint ! Il èst vrèy qui po nos-ôtes (dji vou dire lès cis qui s'chèr-vèt d'deûs lingadjes), c'èst co pus mâlâhèye. Li ci qu'î n'a qui l'francès come lingadje n'a qu'ine sôr a fé : scrîre li mot come i fât èt s'n-a-t-i minme ine Académie po l'acèrtiner. Po nos-ôtes Walons, c'èst pus mâlâhèye, ca l'grand Profèsseûr Jules Feller, qu'a mètou è plèce l'ôrto-grafe qu'èst l'nosse asteûre, a'nn'alé so 'ne mâle idèye tot s'dimandant : fât-i ou n'fât-i nin fé ravizer noste ôrtografe a l'cisse dè francès. Et mâlureûsemint, i n'a mày trové d'rèponse, çou qui done è diccionêre d'a Haust dè tchûses come **tins** ou **timps**.

In-ôte problème la qu'î rèscontra l'son {k}. I-n-aveût 'ne bèle rèsponse avou l'lète k, mins l'francès hét cisse lète la, sâreût-on dire poqwè. Et l'walon a fêt parèy qui l'francès, si bin qu'on deût tchûzi inte **c**, **q** ou **k** ! C'è-st-insi qu'vos trouvèrez coq ou cok, cwand ou qwand, cwinze ou qwinze. Et tot çoula po n'nin fé dèl ponne à q dè latin, ca vos n'polez scrîre cwî, par ègzimpe, qui d'cisse manîre la. Si lès cis qu'ont màdjiné l'ôrto-grafe francèsse l'ont fêt èn-èsprès dèl fé si mâlâhèye, sayans d'nosse costé dè fé l'nosse li pus-âhèye possibe po fé l'boneûr dè scolîs.

MARCEL SLANGEN

Causer wallon ? Rin d' pus aujî !

Le 7 juin 2019 à 18H00, une trentaine d'enfants de 8 à 14 ans de la région rochefortoise ont présenté un spectacle en wallon sur la scène du Centre culturel Les Roches. C'est impressionnant trente enfants sur scène ! Et par n'importe quels enfants : dès cias qui copinenut è wallon, s'i vos plaît !



Ils n'en n'étaient pas à leur coup d'essai : l'année dernière déjà, un groupe plus restreint s'était produit face au public dans différentes saynètes et chansons dans leur langue régionale. Mais, cette année, le spectacle mis en scène par Joseph Collard était bien plus varié et d'une qualité absolument remarquable. Il faut dire que le groupe des plus anciens en est à sa deuxième année d'apprentissage du wallon et que Colette Jallet, leur animatrice, a aussi acquis davantage d'expérience dans sa démarche pédagogique.

Un an de pratique de la langue pour certains, deux pour d'autres ... et les résultats sont là ! Les enfants sont fiers de leur nouveau savoir. Quant à leurs parents, ils sont émerveillés, touchés et émus d'entendre la langue de leurs

propres parents et grands-parents maniée avec tant de bonheur. Certes, ils ne l'ont pas oubliée, mais ils ont, pour la plupart, cessé de la pratiquer depuis des décennies.



Outre des sketches et des chansons entraînantes accompagnées par Willy Marchal à la guitare et Léon Jacot à la clarinette, les enfants, en solo, en duo ou en trio ont, tour à tour, déclamé des poésies de Camille Hôte, Léon Antoine, Emile Bothy, Willy Dardenne, Joseph Houziaux et Henri-Thomas Marron. Ils ont aussi testé la connaissance dialectale du public en lui posant des devinettes ou en lui réclamant la traduction de termes spécifiques.



Dans la salle, pendant le spectacle, on remarquait des enfants et des adultes psalmodiant à voix basse les textes des jeunes comédiens se trouvant sur la scène. Par la suite, j'ai entendu des petits frères et sœurs de récitants entourer Colette Jallet et lui assurer, qu'à la rentrée prochaine, eux aussi s'inscriraient aux ateliers du wallon. Peut-on rêver plus belle émulation ?



Heureux de cette renaissance, li Soce Julos B, la troupe Les Gais Wallons, la groupe des chanteuses La Crapaude et le Cercle culturel et historique de Rochefort ont nourri de leurs applaudissements ce superbe spectacle en faveur du notre langue régionale. La Ville ne sera pas en reste : désormais un local est prévu à l'ancienne école de Préhyr pour accueillir La Maison du wallon. De plus, les documents de la



convention « Ma commune dit oui aux langues régionales » sont d'ores et déjà sur la table du Collège. Ce projet n'attend plus que les signatures officielles pour obtenir, de la FWB, un label valorisant toutes les initiatives portées par les différents groupes et citoyens œuvrant pour la défense du wallon.



Mais le plus grand merci à clamer sur l'aire et la plus grande distinction est sans nul doute à offrir à l'infatigable directrice du Centre culturel, Carine Dechaux. Sans elle, aucune de ces belles initiatives n'auraient pu voir le jour !

Au Centre Culturel Les Roches, rue de Behogne, 5 à 5580 Rochefort, deux dates à retenir :

- le dimanche 27 octobre 2019 à 15H00 aura lieu le nouveau spectacle de la troupe Les Gais Wallons, avec un cabaret ouvert à tous ;
- le vendredi 30 avril 2020 à 19H00, se déroulera troisième spectacle des « Enfants du wallon »

Qu'on se le dise !
Joëlle Spierkel



LIVRES NOUVEAUX EN WALLON

Une chronique de Joseph Bodson

Jeannine Lemaître, *Li*

P'tit Bobo, ill. de Jeroen

Carlier, éd. Li Cwèrneû. Bernard

Louis, rue Bois l'Evêque, 13,

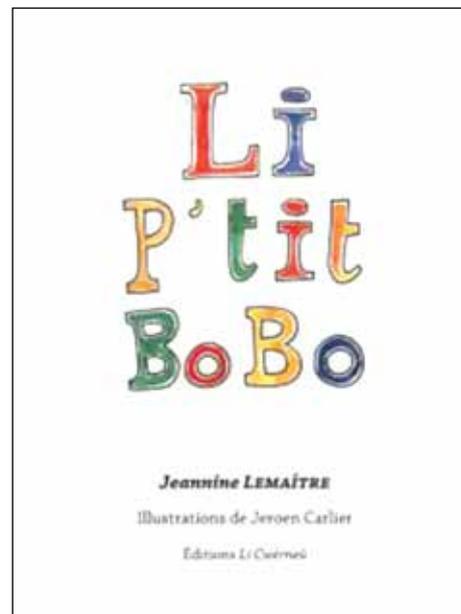
5300 Namêche, ou à la librairie

La Dérive, Grand'Place, 10, 4500

Huy.

Et vous, y allez-vous souvent, dans vos souvenirs d'enfant? Voici un livre ravissant, plein de fraîcheur et de naïveté. Les personnages y sont remarquablement typés, pittoresques juste ce qu'il faut, et pas plus, les situations on ne peut plus cocasses, les dialogues naturels et percutants... Non, vous ne vous ennuyerez pas, en compagnie de Jeannine Lemaître et de son P'tit Bobo. L'histoire commence dès avant sa naissance, et tous les stades de la vie d'un enfant y sont minutieusement décrits, dans un wallon liégeois plein de verdure. Vous verrez comment il devient jardinier – jadis et naguère, tous nos petits Wallons faisaient cet apprentissage précoce du jardin, et je me souviens, moi aussi, d'avoir apporté des vers de terre à nos poules, quand mon grand-père bêchait.. il va faire les courses avec sa mère, il rencontre Juliette, notre nouveau Roméo, il apprend à grimper aux arbres (avec l'aide de Juliette, car, à vrai dire, notre Bobo est un peu couillon), il est, comme tous les enfants, attiré par les endroits défendus, il fait

l'apprentissage – timide – de la sexualité; enfant de chœur, il ne rate aucun des mauvais tours que ces garnements ont vite fait d'apprendre, et le livre se termine en apothéose par sa communion solennelle.



Les qualités de ce livre, nous l'avons dit, sont éminentes: un parfait naturel, la justesse de ton, la vivacité du récit – les accrochages entre le père et la grand-mère sont finement observés. C'est Bernard Louis qui en a assuré la relecture. Le théâtre de l'action: Fwèrzé (Florzé en français), le village de l'auteur (commune de Sprimont).

Voici un simple échantillon, pris sur le vif au moment de la naissance de Bobo. Sa mère, sur le matin a eu les premières douleurs, elle envoie son mari chercher le docteur, appeler

sa belle-mère en passant, et bientôt la sage-femme est sur place pour assister Fernande, tandis que le père reste cloué au bas de l'escalier. Cela nous donne le joli tableau que voici:

Didine riyève di bon coûr tot-z-èwalpant li p'tit cârpê d'vins on grand blanc tchâle qui Catrène aveût têhî po l'ocâzion. Anfin èle dina l'poupä a s'mame qu'èl sèra d'vns sès brès' tot tchoûlant d'djôye. C'est ç' tâvlê la qu' Hinri discovra quand i wèza rintrer èl tchambe ca, tot-z-oyant tchawer s' feume, il aveût-st-apicî 'ne télé hisse qu'il aveût d'moré clawé so plèce å pîd dèl montéye. (Didine riait de bon coeur en enveloppant le petit bonhomme dans un grand châle blanc que Catherine avait tricoté pour l'occasion. Enfin elle donna le bébé à sa mère qui le serra dans ses bras .tout en pleurant de

joie. C'est ce tableau qu'Henri découvrit quand il osa entrer dans la chambre, car en entendant crier sa femme, il avait attrapé une telle peur qu'il était resté cloué sur place au pied de l'escalier.)

Jeannine Lemaître est née à Florzé le 23 mars 1940, elle a fait des études commerciales jusqu'à l'âge de 19 ans, Elle a eu deux filles et trois garçons. Elle a appris l'orthographe et la grammaire wallonnes avec Marcel Slangen, Elle a aussi fait de la peinture et de la sculpture, a donné des cours de wallon aux enfants et a fréquenté dans une copinerèye François Duysinx, Jean-Denys Boussart et René Chaumont. Elle a écrit pour le théâtre destiné aux enfants, et a reçu en 2017 le prix biennal de la Ville de Liège pour son recueil de poésie *Ås tchants di nosse coq*.

Joseph Bodson



Po parvini a cisse calmoussète, falève ascôhî totes sôrs d'agayons qu'èhalit lès grés, èt po-z-i intrer, falève co hêrer so l' costé on cofe di farène aspoÿi disconte li pwète. L'ouh èsteût bin sèré ; tot èsteût todi bin-n-è plèce. Têrèse si sina. C'èsteût, pinsève-t-èle, li dièrin èspwêr dè r'trover lès deûs baligands. Si-ome hèra l' cofe so l' costé èt Têrèse, prindant s' corêdje a deûs mins, tapa l'ouh grand å lådje.

Il èstît là, lès deûs p'tits cârpês, dwèrmant come dès-andjes, divins lès brès' onk di l'ôte, å mitan dès flocons qui Têrèse aveût-st-apontî po lès bate. Lès deûs feumes ni fit nin astème qu'i dwèrmît come dès paquets ; èle lès-apougnît èt lès stofît cåzi fwèce di lès rabrèssi. A mitan dispièrtés, Bobo èt Juliète si d'mandît çou qui s' passève. Catrène tchoûléve, Têrèse ossi ! Lès deûs pièles, pinsant qui c'èsteût l'èûre dèl

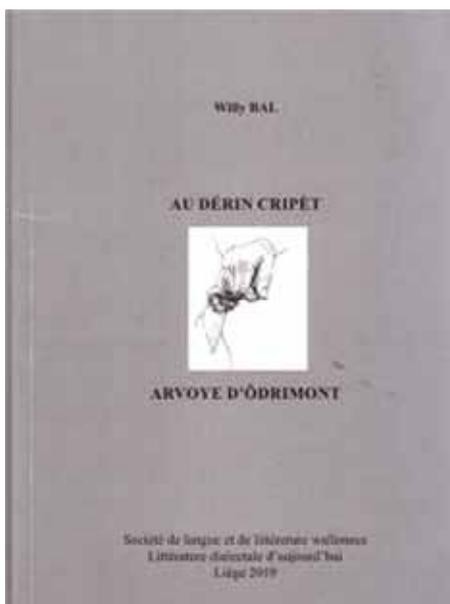
" tchawerèye ", si mètit-st-ossu a brêre come dès vès.

Kimint avit-i arivé là, lès deûs diâles ? Li mistère fourit vite éclèrci. C'èsteût bin simpe ! Qwand Têrèse aveût v'nou po sès flocons, èle aveût rénèri l' plèce mins aveût roûvi dè v'ni sèrer l' fignèsse. Come lès-èfants n'èstît nin dès pus spès, il avit passé por la. Après l' hisse qu'il avit fêt-st-aveûr a tot l'monde, dispôy ci djotî la, on fa brâmint pus' astème ås " p'tits-andjes " qwand il èstît èssonle : on lès batiza minme " Romèyo èt Juliète ".

Willy Bal, *Au dérin*

Cripèt, suivi de : Arvoye d'Ôdrimont, SLLW, Littérature dialectale d'aujourd'hui, Liège 2019. Université de Liège, Place du XX Août, 7, 4000 Liège.

Dans sa préface, Jean Germain nous précise que la première partie, *Au dérin cripèt*, est la réédition d'un recueil paru en 2001 dans le Spantole, tandis que la seconde se compose d'inédits retrouvés dans les papiers de Willy Bal. Le titre est de Jean Germain.



Cette juxtaposition de textes « anciens » (mais n'oublions pas que Willy Bal avait déjà 85 ans en 2001), et de textes de dates diverses, dont certains fort proches de la fin de sa vie, a du moins le mérite de nous rendre sensible la remarquable continuité de pensée, mais aussi

d'écriture, de leur auteur. Comme le note fort pertinemment Jean Germain, les thèmes dominants, dans leur ensemble, sont ceux du temps qui passe (plus prégnant à mesure qu'il approche de sa fin), le rejet de la guerre et de la violence (qui rappelle *Warum Krieg?*), son attachement à sa famille, à sa région et à toute la paysannerie (il fut un grand lecteur d'Henri Pourrat), mais aussi à la religion catholique (Péguy n'est pas loin). Aucun de ces thèmes ne constitue une nouveauté, mais ils sont ici, si c'était possible, encore approfondis, et parfois nuancés. Nuancés par un certain humour, un détachement plus grand; un recentrement sur ce qui, selon moi, constitue l'essentiel de son message. Oh, rien qui ressemble à du prosélytisme, ou à du prêchi-prêcha – il en est bien loin, et tout son humour paysan l'en préserve.

Non, s'il y a là un message, il part du quotidien le plus concret: = un paysage, un arbre, une saison, la Sambre, et surtout du contraste, et de la proximité (j'aurais en vie de dire la *jonction*) qui s'opère entre l'enfant et le grand père, sans compter le *ratayon*. Jonction qui est, en fin de compte, la seule issue, la seule véritable expression de ce que l'on pourrait appeler la *sombre beauté des jours derniers qui nous restent*. Le dessin de couverture,

l'entrelacement de la main de l'enfant et de celle du vieillard, comme un greffon sur l'écorce plus rude d'un arbre adulte. est en ce sens éminemment suggestive.

Mais écoutons le plutôt:

Man : Ô man Rôsa-Ghilène/avou s' sourire ène miyète tène, / come ène rayê d'après quatre eûres / su l' nîve dè yér qui rlègne // Õ Man Rosa-Ghilène / qui s' sovint d' vo djonnèsse ancienne / dèl rôse vermêye dèl campagne oute / coudûwe a s' preumière fleûr? / Õ Man Rôsa*Ghilène / prèstichant dins s' mé pwins èt pwènes / coudant carmamine èt fromejon, / musiciène a bleû scoû_ // Õ Man Rosa-Ghilène / aotéye ô mitan dou tiène, / tant d' côps tayone èt ratayone / sins pont d' tiot su vo chou // Ô Man Rosa-Ghilène, / rôse vermêye dèl séson ancienne, / qui è-ce qui s' souvêra co d' vous, / èl vî èfant arvoye?
(Ô Man Rosa-Ghislaine / avec son sourire ténu / comme un rayon d'après quatre heures / sur la neige d'hier qui dégèle // Ô man Rosa-Ghislaine / qui se souvient de votre jeunesse ancienne, / de la rose

vermeille de l'été passé / cueillie en sa première fleur? // Ô man Rosa-Ghislaine / pétrissant dans sa maie pains et peines / cueillant camomille et guimauve, / musicienne en tablier bleu? // Õ man Rosa-Ghislaine, / arrêtée à mi-côte / tant de fois aïeule et bisaïeule / sans aucun petiot dans votre giron // Õ man Rosa-Ghislaine, / rose vermeille de la saison ancienne, / qui donc se souviendra de vous encore, une fois votre enfant parti?)

La traduction française est de Willy Bal lui-même.

Joseph Bodson





Po fièsti d' adram nos " 60 ans " : 1959 - 2019

Rapoûlèdje
dès Tèyâtreûs Walons èt Gômès

sins rouvyî leûs Familles, leûs Efants èt leûs Copleûs

20 d' octôbe 2019 (15h00) à VESQUEVEYE

Accueil et Allocutions

Présentation du "Cercle Wallon Vesquevillois"

Remise du " Singlé d' bwès ", des Diplômes et des Prix provinciaux

Vin d' honneur
et petite restauration
offerts par la RFCWGLB

Animations de circonstance par:

Bruno Picard, chanteur wallon
èt motwè co dès-ôtes !

Lieu : "Salle Notre-Dame" à Vesqueville (Saint-Hubert)

Réservations obligatoires avant le 8 octobre 2019 :

auprès de Monique Tiereliers : 0472 735 146

E-mail : tiereliers_m@hotmail.com